

Année universitaire 2025-2026

Dossier de 1^{ère} inscription administrative à l'Université de Toulouse

La délivrance d'un dossier ne constitue pas une autorisation d'inscription

L'inscription à l'université se déroule en 2 phases obligatoires :

1. L'inscription administrative :

- est personnelle et renouvelable chaque année,
- ne peut pas s'effectuer par courrier,
- le paiement se fait uniquement sur rendez-vous à l'université.

Aucun paiement ne sera possible à une date et / ou une heure différentes de celles figurant sur la convocation. En cas d'empêchement majeur :

- une modification est possible sur le site web de prise de rendez-vous jusqu'à la veille du rendez-vous initial
- Ou une autre convocation pourra être obtenue par mail: scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr

2. L'inscription pédagogique :

- Est personnelle et renouvelable à chaque semestre,
- S'effectue après l'inscription administrative, selon le calendrier fixé par votre Faculté de rattachement.

L'inscription peut être refusée :

- En cas de non acquittement de la CVEC
- en l'absence de pièces justificatives, en particulier du titre d'accès : diplôme, relevé de notes ou attestation de réussite donnant accès à la formation choisie.
- si le contrôle des pièces fournies fait apparaître que la candidature n'est pas recevable.

Tout.e étudiant.e issu.e d'un autre établissement de l'enseignement supérieur (hors DUT, BTS) doit effectuer la demande de transfert de son dossier universitaire auprès de son université d'origine.

PROCEDURE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

1ère ETAPE : renvoyer par mail à scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr les pièces justificatives demandées ci-dessous :

- Dossier d'inscription administrative (4 pages), ci-dessous dûment rempli et signé
- Autorisation d'inscription à la formation demandée

2ème ETAPE : déposer les autres pièces justificatives demandées en ligne

Une fois votre dossier traité par le service scolarité, vous recevrez un mail pour déposer vos PJ en ligne : <https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb/page/login.jsf>

3ème ETAPE : prendre rendez-vous à l'université sur <https://appli-locale.univ-tlse3.fr/RDV-IA>

Vous devez prendre rendez-vous pour venir effectuer votre paiement (sauf boursier).

La prise de rendez-vous est disponible à compter du 9 juillet.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR AU FORMAT DÉMATÉRIALISÉ

Pour tous les étudiant·e·s

- Carte d'identité ou passeport
- Attestation de la Journée Défense et Citoyenneté ou de la JAPD ou de recensement : concerne uniquement les étudiants de nationalité française
- Autorisation du représentant légal (père, mère, tuteur) si l'étudiant·e est mineur·e*
- Une photographie d'identité couleur récente. La photo doit répondre aux normes indiquées : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>
- L'imprimé Autorisation d'utilisation des données personnelles*
- Le certificat de paiement sécurisé Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC), à vos Nom et Prénom
- Fiche d'engagement*

Pour une inscription en 1^{ère} année

Pour tous les étudiant·e·s :

– **Relevé de notes ou diplôme du baccalauréat**, à défaut du baccalauréat, le titre reconnu en équivalence.

- L1 STAPS – DEUST Métiers de la Forme : l'imprimé certificat médical* datant de moins d'un mois, téléchargeable sur le site de l'université
- Fiche d'accueil* pour les étudiant·e·s ayant déjà été inscrit·e·s dans un autre établissement de l'enseignement supérieur en France

Pour une inscription en 2^{ème} année et plus

- Diplôme ou relevé de notes avec la mention « admis » ou attestation de réussite ou titre d'accès
- Il vous est demandé de justifier de l'obtention de :
 - 60 crédits pour une inscription en L2
 - 120 crédits pour une inscription en L3
 - 180 crédits pour une inscription en M1
 - 60 crédits du M1 pour une inscription en M2
- Fiche d'accueil* pour les étudiant·e·s ayant déjà été inscrit·e·s dans un autre établissement de l'enseignement supérieur en France
- Etudiant·e en STAPS (Licence pro) : l'imprimé certificat médical* datant de moins d'un mois

Pour les étudiant·e·s boursiers·ières : Notification conditionnelle de bourses de l'enseignement supérieur 2025-2026 (3 pages) ou Attestation de bourses du gouvernement français

Pour les étudiant·e·s en cohabilité

- Certificat de scolarité Remis par l'établissement fréquenté
- Attestation de paiement des frais d'inscription en parallèle en 2025/2026

Pour les étudiant·e·s de nationalité étrangère hors de l'EEE

- Diplôme donnant accès à la formation
- Traduction certifiée conforme du diplôme
- Passeport en cours de validité
- Visa ou Titre de séjour (pour les étudiants hors UE)
- Etudiant·e·s étrangers·ères, de l'EEE n'étant pas passés par Parcoursup:**
 - >Pour les étudiants en SCIENCES et STAPS : Attestation de réussite au TCF niveau B2 minimum, TEF avec une note minimale de 14, DELF B1, DALF C1 ou C2
 - >Pour les étudiants en SCIENCES : Licence 3PE – Sciences et Humanité : TCF niveau C1
 - >Pour les étudiants en PASS et Psychomotricité : Attestation de réussite au TCF niveau C1 minimum, DALF C1
 - >Pour les étudiants en Orthophonie : TCF niveau C2

* documents disponibles sur le site de téléchargement du dossier d'inscription

Inscription en (précisez le diplôme)

N° BEA ou INE ou INA

N° étudiant

ETAT CIVIL

Nom Prénom

Nom d'usage Prénom 2 Prénom 3

Date de naissance Département de naissance ou Pays si né-e à l'étranger

Ville de naissance Arrondissement de naissance (Paris, Lyon, Marseille)

Nationalité Sexe : M- Masculin F- Féminin

SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfants

1- Seul-e sans enfant 2- En couple sans enfant 3- Seul-e avec enfant(s) 4- En couple avec enfant(s)

HANDICAP EVENTUEL - reconnu par la MDPH uniquement

A - Auditif V - Visuel M - Moteur XX - Autre Aucun

SITUATION MILITAIRE (pour les Français uniquement)

3- Exempté-e 4- Service accompli 5- Recensé-e 6- JAPD ou JDC effectuée

1ERE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En quelle année êtes-vous entré-e dans l'enseignement supérieur français (univ, CPGE, BTS, IUT,...)

En quelle année êtes-vous entré-e en université française et publique

Précisez laquelle :

En quelle année êtes-vous entré-e à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier

BACCALAUREAT FRANCAIS

Année d'obtention Série Spécialité Mention

Type de l'établissement d'obtention LY- Lycée 15- Autre écoles ou cursus 17- Enseignement par correspondance

Nom de l'établissement Département

Si obtenu à l'étranger - 099

OU DIPLOME EQUIVALENT

0031 -Diplôme ou titre étranger équivalent au baccalauréat français DAEU A DAEU B

Autre précisez

Intitulé du diplôme Année d'obtention Code série

Type d'établissement d'obtention 15- Autres écoles ou cursus (pour diplôme ou titre étrangers) 00- Université (DAEU)

Nom de l'établissement

Département Si obtenu à l'étranger - 099

ADRESSE FIXE / ADRESSE DES PARENTS

N° de la voie Extension (bis, ter...) Type de voie (avenue,...) Nom de la voie

Complément d'adresse

Code postal Nom de la commune Pays

Téléphone

ADRESSE DE L'ETUDIANT·E POUR L'ANNEE EN COURS

Type d'hébergement pour l'année en cours

N° de la voie Extension (bis,ter...) Type de voie (avenue,...) Nom de la voie

Complément d'adresse

Code postal Nom de la commune Pays

Téléphone Portable Courrier électronique

SITUATION ADMINISTRATIVE

Régime d'inscription 1- Formation initiale 2- Formation continue 3- Reprise d'études (après au moins 2 années d'interruption)

Statut 01- Etudiant·e Autre Si autre, précisez :

Quelle est la profession de votre père?

Quelle est la profession de votre mère?

A défaut, de la ou les personne(s) ayant l'autorité parentale

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Etes-vous sportif·ve répertorié·e en 2025 sur les listes officielles du Ministère des Sports? Oui Non

NB : Pour bénéficier de la reconnaissance de votre statut de sportif·ve de haut niveau à l'université, veuillez impérativement vous présenter au secrétariat du Département du Sport de Haut Niveau. Un accompagnement spécifique peut vous être proposé. Certain·e·s sportifs·ves dit·e·s de bon niveau national peuvent également bénéficier d'un suivi particulier. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au pavé "Sportif de haut niveau" de la notice « Comment remplir votre dossier d'inscription ».

AIDE FINANCIERE

Quelle est votre aide financière?

CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) - CROUS

Numéro CVEC - -

RESERVE A L'ADMINISTRATION

PROFIL

SITUATION SOCIALE

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Bénéficiez-vous d'une bourse au titre de l'année universitaire 2025/2026? Si oui, précisez votre n° INE

06- Bourses CROUS sur critères sociaux

01- Boursier du gouvernement français

Pas de bourse

Bourse en instance

Dans quelle formation vous inscrivez-vous?

RESERVE A L'ADMINISTRATION

ETAPE

VERSION D'ETAPE

Vous vous inscrivez à une 2ème formation?

ETAPE

VERSION D'ETAPE

Vous vous inscrivez à une 3ème formation?

ETAPE

VERSION D'ETAPE

Je soussigné·e, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et atteste avoir pris connaissance des instructions jointes au dossier.

A
Le
Signature

Etudiant·e mineur·e	Je soussigné·e
responsable légal·e,	autorise mon enfant
mineur·e, à s'inscrire à l'Université Toulouse III - Paul Sabatier.	
A	Le
	Signature

Les informations recueillies par l'Université de Toulouse font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la scolarité des étudiant·e·s. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06-01-1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Monsieur le Président, DEVE, 118 route de Narbonne 31062 Toulouse / ou scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

1 ^{ère} vérification du dossier :	Montant total :
2 ^{ème} vérification du dossier :	Mode de paiement :
Dossier saisi :	Motif dossier incomplet :
Autorisation de forcer l'IA :	

ENGAGEMENT

Formulaire à remplir sur ordinateur puis à imprimer

Je soussigné-e

Etudiant-e inscrit-e en

Déclare avoir été informé-e de l'existence :

- du règlement intérieur de l'Université de Toulouse, à l'attention des usagers et des personnels,
- de la charte des examens,
- de la charte du bon usage des moyens informatiques et du réseau de l'Université de Toulouse,
- de la charte de l'étudiant-e salarié-e et assimilé-e,
- du traitement informatisé de ses données personnelles pour les bibliothèques.

Et je m'engage

- à en prendre connaissance,
- à en respecter les conditions.

Cet engagement est valable pour mon inscription et tout au long de mon cursus à l'Université de Toulouse.

Ces documents sont consultables en cliquant sur le lien suivant <http://www.univ-tlse3.fr>

Fait à,

le

Signature :

Information protection des données personnelles

Les informations recueillies par l'Université de Toulouse (UT), lors de votre inscription et tout au long de votre cursus universitaire, font l'objet de traitements de données informatisées destinées à :

- couvrir l'activité de gestion administrative et pédagogique et de suivi des étudiant-e-s ;
- l'établissement des statistiques par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rectorat ;
- la réalisation d'enquêtes institutionnelles.

L'« Université de Toulouse »¹, les organismes de sécurité sociale, les mutuelles étudiantes ainsi que le CNOUS et le CROUS² sont également destinataires d'informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Par ailleurs et depuis l'entrée en vigueur de la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU - Août 2007), la mission d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle des étudiant-e-s constitue une compétence renforcée de notre établissement. Cette mission s'appuie en particulier sur les résultats d'enquêtes menées auprès d'ancien-ne-s étudiant-e-s sorti-e-s de l'enseignement supérieur, qui permettent aujourd'hui de mieux vous informer sur les débouchés possibles de nos formations. Vous pouvez vous aussi contribuer à mieux informer les promotions suivantes d'étudiant-e-s.

Dans ce cadre, votre université peut être amenée à transmettre des informations vous concernant sur les parcours étudiants, les conditions de vie ou l'insertion professionnelle, au cours de votre cursus ou après votre sortie de l'établissement vers des organismes extérieurs habilités à collecter l'information, en vue d'études statistiques et d'enquêtes d'évaluation.

A chaque sollicitation, vous serez informé des objectifs, des modalités de l'enquête et de ses résultats.

Votre participation est facultative, et repose sur votre consentement, cependant elle reste primordiale et gage de qualité des résultats des enquêtes menées.

Quels sont vos droits ?

Pour l'ensemble des traitements de données personnelles réalisés par l'Université et conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (le RGPD³ et la loi Informatique et Libertés⁴), vous bénéficiez de différents droits sur vos données en fonction du fondement juridique du traitement. Vous avez ainsi la possibilité :

- de demander au responsable du traitement l'accès à vos données à caractère personnel sous un format clair et intelligible, la rectification ainsi que l'effacement de vos données.
- de demander à faire l'objet d'une limitation dans le cas où vous contestez l'exactitude des données utilisées par l'Université ou que vous vous opposez à ce que vos données soient traitées

L'Université cessera de traiter vos données personnelles à moins que vous nous donniez votre consentement, ou à moins que ce traitement ne soit nécessaire dans le cadre de la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, à la protection des droits d'une autre personne physique ou morale ou encore pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un État membre.

¹ Pour l'accès aux services numériques proposés par l'UT3-UPS notamment via la carte multiservices : la carte étudiante, le réseau des bibliothèques (prêts des ressources documentaires), la restauration.

² Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous) et Centre Régional des Œuvres Universitaires (Crous) constituent un réseau dont la mission sociale (bourses sur critères sociaux, aides financières) s'étend à tous les services de proximité de la vie quotidienne des étudiants (logement, restauration, culture...).

³Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

⁴ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

- de vous opposer au traitement de vos données personnelles sur la base d'un intérêt légitime. L'Université cessera d'utiliser vos données personnelles.
- de retirer votre consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, ce droit existant exclusivement lorsque le traitement est fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point a), ou sur l'article 9, paragraphe 2, point a) du RGPD, c'est-à-dire dans les cas où vous avez donné votre consentement au traitement de vos données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques.
- dans le cadre de notre mission de service public, le droit à la portabilité des données transmises pour un traitement en vue d'une délivrance d'un service n'est pas applicable.

Si vous souhaitez exercer ces droits ou obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Monsieur le Président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, Direction de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE) – scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr
Une copie de la demande doit être transmise au Délégué à la protection des données de l'UT3-UPS : dpo@univ-tlse3.fr.

Le Délégué à la protection des données (DDP-DPO) est à votre écoute pour toute question concernant vos droits et la protection des données personnelles.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Traitement spécifique des données personnelles dans le cadre de l'Université Numérique en Région Midi-Pyrénées (UNR-MIP)

L'Université de Toulouse, dont l'Université Paul Sabatier est membre, met en œuvre le projet « Université Numérique en Région Midi-Pyrénées (UNR-MIP) » destiné à offrir des services numériques à l'ensemble des établissements membres.

Les deux premiers services UNR-MIP disponibles sont :

1. Service Bureau numérique de l'Université de Toulouse (BUT)

Le Bureau numérique de l'Université de Toulouse est un service numérique qui permet, individuellement ou en groupes (intra-établissement ou inter-établissements) de :

- communiquer : messagerie, chat, annonces...
- partager : forum, espace travail et stockage...
- organiser : agenda, tâches...
- rechercher : carnet d'adresses, annuaire pages blanches, moteur de recherche...

Le service BUT est mis en œuvre conformément à l'acte réglementaire unique CNIL n° RU-003 du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT).

2. Service carte multiservices de l'Université de Toulouse (carte MUT)⁵

La carte MUT est individuelle et personnalisée d'une photographie pour constituer la carte étudiante.

Elle permet d'accéder à la restauration (CROUS ou restaurations privatives d'établissements membres de l'université de Toulouse), au réseau des bibliothèques, au réseau tisséo et au portail montoulouse : <https://montoulouse.fr/portail/accueil>

Quels sont vos droits ?

Pour offrir l'accès des étudiant-e-s à ces services, l'Université Paul Sabatier transmet à l'Université de Toulouse les données personnelles suivantes vous concernant : n° identifiant unique, civilité, nom usuel, nom patronymique, prénom, date de naissance, INE, droit d'utilisation de la photo, adresse mail, nationalité, adresse personnelle, téléphone, code de la formation, formation initiale/continue, échanges internationaux, sens de l'échange, date d'inscription, année universitaire, . Tout nouveau service déployé dans le cadre de l'UNR-MIP utilisant les mêmes données fera préalablement l'objet d'une information et autorisation préalable des personnes concernées avant toute transmission de données personnelles.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

Direction de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE) – scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr
Une copie de la demande doit être transmise au Délégué à la protection des données de l'UT3- UPS : dpo@univ-tlse3.fr.

⁵ La délivrance des cartes MUT a fait l'objet d'une déclaration CNIL n° 1314344.

Recueil du consentement

Formulaire à remplir sur ordinateur puis à imprimer

1. Formulaire de droit à l'image – Majeur

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Dans le cadre de la délivrance de votre carte multiservice, une photographie est prise pour permettre sa personnalisation. Elle est conservée uniquement à des fins de réédition de la carte en cas de perte ou de vol.

Je soussigné-e,

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

L'Université de Toulouse à utiliser ma photographie à des fins de reproduction et de diffusion pour les modes d'exploitation suivants :

- Les trombinoscopes utilisés en interne par le personnel de l'Université de Toulouse
- L'annuaire interne des étudiants de l'Université de Toulouse
- Le site internet institutionnel de l'Université de Toulouse
- Les supports de communication de l'Université de Toulouse (journaux, plaquettes, flyers)

Je donne mon accord pour associer mes nom et prénom à l'image prise :

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

Fait à

Signature

Le (date)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par l'Université Toulouse Paul Sabatier dans le cadre de la gestion de votre droit à l'image lors de la création de votre carte multiservices. Elles sont collectées par la DFVE et sont destinées à ses agents. Elles sont conservées tant que la photo existe. La base juridique du traitement repose sur votre consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de limitation, ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpo@univ-tlse3.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Recueil du consentement

Formulaire à remplir sur ordinateur puis à imprimer

1. Formulaire de droit à l'image – Mineur

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Dans le cadre de la délivrance de la carte multiservice, une photographie de votre enfant

NOM

PRENOM

est prise pour permettre sa personnalisation. Elle est conservée uniquement à des fins de réédition de la carte en cas de perte ou de vol.

et

Nous soussigné-e,

Autorisons

N'autorisons pas

L'Université de Toulouse à utiliser la photographie de notre enfant à des fins de reproduction et de diffusion pour les modes d'exploitation suivants :

Les trombinoscopes utilisés en interne par le personnel de l'Université de Toulouse

L'annuaire interne des étudiants de l'Université de Toulouse

Le site internet institutionnel de l'Université de Toulouse

Les supports de communication de l'Université de Toulouse (journaux, plaquettes, flyers)

Nous donnons notre accord pour associer les nom et prénom de notre enfant à l'image prise :

Autorisons

N'autorisons pas

Fait à

Signature

Le (date)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par l'Université Toulouse Paul Sabatier dans le cadre de la gestion de votre droit à l'image lors de la création de votre carte multiservices. Elles sont collectées par la DFVE et sont destinées à ses agents. Elles sont conservées tant que la photo existe. La base juridique du traitement repose sur votre consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679), vous pouvez retirer votre consentement à tout moment au traitement de vos données ; vous pouvez également exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de limitation, ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpo@univ-tlse3.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

2. Transmission de données vous concernant

Depuis septembre 2015 le dispositif Moneo associé à la carte multiservices n'est plus accepté, un nouveau mode de paiement mis en place par le CNOUS est utilisé dans les restaurants et cafétérias universitaires du CROUS.

Les cartes étudiantes sont rattachées à un compte en ligne Izly, rechargeable sur www.izly.fr. C'est ce compte en ligne qui sera débité lors de votre passage en caisse au resto'U ou en cafétéria sur présentation de votre carte multiservices (pour plus d'information contacter le CNOUS ou le CROUS). Pour que vous puissiez bénéficier de ce service monétique, l'Université Toulouse III - Paul Sabatier doit transmettre les données personnelles suivantes vous concernant au CNOUS, responsable du service proposé : *nom, prénom, date de naissance, numéro étudiant, adresse mail institutionnelle*.

Vous avez la possibilité de vous opposer à la transmission de vos données personnelles au CNOUS :

Je soussigné-e,

en qualité d'étudiant-e inscrit-e à l'Université de Toulouse

Sabatier, (n° d'étudiant : 03100

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

l'Université de Toulouse, pendant l'ensemble de mon cursus au sein de l'établissement, à **transférer mes données au CNOUS**.

3. Carte étudiante européenne

La carte a pour objet de créer un statut d'étudiant à l'échelle européenne. Grâce à cette carte, un étudiant inscrit dans un établissement adhérent pourra faire valoir ses droits en tout lieu et auprès de tous les fournisseurs ayant défini une offre de service réservée aux étudiants.

Cette carte étudiante européenne établit une identité numérique et graphique commune à tous les étudiants d'Europe. Elle a vocation à devenir un véritable passeport numérique permettant l'émergence de services numériques entre les systèmes d'information de tous les acteurs.

Les services aux étudiants rendus accessibles par le biais de cette carte favoriseront et simplifieront sa mobilité dans les pays de l'Union, et également à l'intérieur de son propre pays. Ils visent à améliorer le quotidien des étudiants et favoriser leur réussite. Une recherche de mise à niveau et d'homogénéisation des services proposés aux étudiants en Europe se feront sur le principe de la réciprocité.

Tout étudiant inscrit dans un établissement adhérent à la carte européenne aura imprimé sur sa carte un QRCode qui stocke l'URL d'interrogation du service de vérification de statut de l'étudiant proposé par la plateforme d'échange :

- Le code pays : FR.
- Le code PIC de l'établissement
- Le numéro de l'étudiant dans l'établissement.

Cependant, l'étudiant garde la liberté de valider ou non son inscription dans le dispositif de la carte européenne. En cas d'adhésion, les données suivantes seront transmises à la plateforme européenne (plateforme European Student Card Router ou ESC-R, géré par le CNOUS : esc.support@cnous.fr) : adresse mail de l'étudiant.e, le CSN (numéro unique) de la carte, son statut et sa date de fin d'inscription. La reconnaissance électronique du statut de l'étudiant à partir du QR-Code de sa carte sera alors activée et disponible sur tous les campus en Europe.

Les données étudiantes seront conservées de manière sécurisée. Elles sont supprimées en fin de

droit ou sur demande de suppression par l'établissement. L'étudiant dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel ou leur rectification. Il a également le droit de retirer son consentement à tout moment. Vous pouvez, le cas échéant, introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Je soussigné-e,

en qualité d'étudiant-e inscrit-e à l'Université de Toulouse,
(n° d'étudiant : 03100

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

l'activation de ma carte européenne et l'Université de Toulouse, à transmettre les données à caractère personnel pré-citées à la plateforme européenne pour rendre cette activation effective (sur la base de l'article 61a du RGPD), pendant l'ensemble de mon cursus au sein de l'établissement.

Fait à

Signature

Le (date)

Comment remplir votre dossier d'inscription ?

Toutes les rubriques doivent être remplies à l'exception des zones grisées

EN-TETE Dossier d'inscription

Vous devez **obligatoirement** indiquer votre **numéro BEA ou INE** (Identifiant National Etudiant) ou **INA** (Identifiant National Agricole) :

- **Pour les nouveaux bacheliers**, il figure sur le relevé de notes du baccalauréat.
- **Pour les étudiant-e-s précédemment inscrit-e-s dans l'enseignement supérieur**, il figure sur votre dernière carte étudiante.

Trois cas d'étudiant-e-s n'auront pas de numéro INE, à condition de n'avoir jamais été inscrit-e-s dans l'enseignement supérieur français :

- Titulaires d'un diplôme agricole antérieur à 2004
- Titulaires d'un diplôme étranger
- Titulaires d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger

Après vérification de votre dossier et sa saisie informatique, un **numéro étudiant** vous sera attribué. **Il est définitif et vous sera demandé pour toute démarche au sein du campus universitaire.**

Etat civil

A renseigner complètement.

Pour les codes pays ou nationalité : voir menu déroulant sur le pdf ou se reporter au tableau 1 page 13.

PAVE 2 - Situation familiale – Handicap

Etudiant en situation de handicap (ESH) :

L'université propose, dès votre inscription et tout au long de l'année universitaire, un service dédié aux étudiants en situation de handicap : le Pôle Handicap Etudiant (PHE).

Le PHE accompagne les étudiants pour définir et mettre en œuvre un plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH) pour les études, les examens et la vie universitaire. **Pour une première demande d'aménagements, contactez par mail le PHE.**

Le PHE travaille en collaboration avec d'autres services et structures tels que les composantes par le biais des correspondants handicap enseignants et administratifs, les scolarités, SIMPPS, Atout pour tous, le Crous, Atypie Friendly, APIPESH...

Vous pouvez contacter :

Tél. 05.61.55.82.13

Mél : phe.referent@univ-tlse3.fr

Pour plus d'informations : <https://www.univ-tlse3.fr/handicap>

Le site national « etudiant.gouv.fr » informe plus particulièrement sur les aides, les contacts utiles, les textes officiels, etc.

Site : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid38441/etudiants-en-situation-de-handicap.html>

Pour toute demande de logement étudiant, contacter le Crous.

Site : <https://www.crous-toulouse.fr/>

Quelques exemples d'aménagements :

Pour les études :

En fonction des situations de handicap et des besoins spécifiques, le PHE propose plusieurs types de mesures compensatoires pour le suivi du cursus tels que la prise de notes ou l'intervention d'interprètes LSF. Des rencontres et suivi avec l'équipe pédagogique de la formation concernée permettent d'assurer la mise en place des aménagements.

Pour les examens et/ou concours :

Pour passer les examens dans des conditions rétablissant l'égalité des chances, les étudiantes et étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de mesures compensatoires.

La circulaire du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date 6-2-2023 relative aux Adaptations et aménagements des épreuves d'examen et de concours pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant encadre ces aménagements : temps supplémentaire, prêt d'ordinateurs, transcriptions, secrétariat d'examen, salle dédiée, etc.

Tout étudiant ou étudiante en PASS ou LAS qui demande des aménagements (1/3 temps) doit fournir avant l'entrée à l'université un bilan, orthophonique, neuropsychologique, psychomotricien... datant de moins de 2 ans. Ce bilan attestera des répercussions de la situation de handicap sur les capacités de travail.

Autres accompagnements possibles :

- Recherche de stages et insertion professionnelle avec le dispositif APIPESH (fabyenne.borloz@iut-tlse3.fr)
- Activité physique et/ou sportive, le Pôle Sport propose des activités adaptées aux étudiants en situation de handicap, en liaison avec le PHE. <https://www.univ-tlse3.fr/campus/sport>

Situation militaire

	J'ai entre 16 et 18 ans	J'ai entre 18 et 25 ans	J'ai plus de 25 ans
Je dois fournir	- une attestation de recensement - ou le certificat de participation à la JDC ou JAPD - ou une attestation individuelle d'exemption	- le certificat de participation à la JDC ou JAPD - ou une attestation provisoire si je n'ai pas encore participé à la JDC ou JAPD - ou une attestation individuelle d'exemption	- Je n'ai aucun justificatif à produire

1^{re} inscription dans l'enseignement supérieur

Indiquer l'année civile de début d'année universitaire (exemple : « 2025 » pour l'année universitaire 2025-2026). Pour les nouveaux bacheliers, l'année de première inscription est la même dans les 3 cellules à renseigner.

- **Année de première inscription dans l'enseignement supérieur français** (post-bac) : Il s'agit de l'année de première inscription dans une entité publique ou privée française dispensant des formations post-bac (université, institut catholique, faculté privée, école d'ingénieur, de commerce, BTS,...).
- **Année de première inscription en université française et publique** : Il s'agit de l'année de première inscription dans une université publique française (y compris IUT, IUP, INP) ou dans un IUFM. Indiquez obligatoirement le nom de cet établissement (ex : UT = Université de Toulouse)
- **Année de première inscription à l'UPS** : Il s'agit de l'année de première inscription à l'UPS (y compris IUT rattachés à l'UPS).

Baccalauréat ou équivalent

Pour les baccalauréats français : précisez **impérativement** la spécialité du baccalauréat
Code département : utiliser 099 si le diplôme a été obtenu à l'étranger.

Adresses

L'adresse fixe ou des parents est l'adresse à laquelle l'étudiant-e peut être contacté hors période universitaire. **L'adresse pour l'année en cours** correspond au logement que l'étudiant-e occupe au cours de l'année universitaire 2025/2026.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques doit être impérativement signalé au secrétariat de la scolarité de la faculté de rattachement.

Pour le code pays, se reporter au menu déroulant sur le pdf, ou au tableau 1 page 8.

Situation administrative

Catégorie socio-professionnelle (CSP) à renseigner à l'aide du menu déroulant sur le pdf ou du

tableau 2, ci-dessous.

Si non salarié indiquez code 84 « Personne sans activité professionnelle »

Tableau 2 – Catégorie Socio-professionnelle			
Code	Libellé	Code	Libellé
10	Agriculteur exploitant	62	Ouvrier qualifié dans l'industrie
21	Artisan	56	Person. Service direct aux particuliers
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	84	Elève / Etudiant
33	Cadre de la fonction publique	53	Policier et militaire
23	Chef entreprise 10 salariés ou plus	34	Professeur, profession scientifique
81	Chômeur n'ayant jamais travaillé	35	Profession information/arts/spectacles
44	Clergé - religieux	45	Profession interm adm de la fonction publique
22	Commerçant et assimilés	46	Profession interm adm et comm.des entreprises
48	Contremaitre-agent de maîtrise	43	Profession interm santé et travail social
54	Employé administratif d'entreprise	31	Profession libérale
52	Employé civil-agent de service de la FP	71	Retraité agriculteur exploitant
55	Employé de commerce	72	Retraité artisan-commerce-chef d'entreprise
38	Ingénieur cadre technique d'entreprise	47	Technicien
42	Instituteur et assimilé	67	Ouvrier non qualifié dans l'industrie
69	Ouvrier agricole	68	Ouvrier non qualifié dans l'artisanat
65	Ouvrier qualifié manut magasin Transport	74	Retraité cadre
63	Ouvrier qualifié dans l'artisanat	75	Retraité profession intermédiaire
64	Chauffeur	77	Retraité employé
83	Militaire du contingent	78	Retraité ouvrier
84	Elève/Etudiant	85	Sans profession-60 ans (hors retraité)
82	Sans activité profession (Apprenant hébergé)	86	Sans profession+60 ans (hors retraité)

PAVE 8 - Sportifs de haut niveau (SHN) ou de bon niveau national (BNN)

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement spécifique à l'université afin de concilier pratique sportive de haut niveau et études supérieures

Sont concernés :

- **Les étudiants(es) sportifs de haut niveau SHN C1:** tout étudiant répertorié en 2024 sur les listes officielles du ministère des sports en tant que sportif de haut niveau dans une des catégories suivantes : élite, senior, relève, reconversion.
- **Les étudiants(es) sportifs de haut niveau SHN C2:** tout étudiant répertorié en 2024 sur les listes officielles du ministère des sports dans les catégories Espoir et Collectifs Nationaux, ou appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de Performances Fédéral (PPF), ou sous convention d'un centre de formation d'un club professionnel, ou disposant d'un contrat de travail, ainsi que les juges et arbitres de haut niveau listés par arrêté du Ministre chargé des Sports.
- **Les étudiants(es) sportifs de bon niveau national BNN:** tout étudiant non répertorié ci-dessus mais dont le niveau de pratique et les contraintes sportives importantes nécessitent la mise en place d'un suivi spécifique pour mener le double projet universitaire et sportif.

Chaque étudiant(e) doit constituer un dossier de candidature. Le dossier de demande d'étudiant de bon niveau national sera examiné pour validation.

La liste des pièces nécessaires, à envoyer en pdf par mail, au DHSN, est disponible sur cette page, dans « Qui peut en bénéficier/Comment candidater » : <https://www.univ-tlse3.fr/departement-du-sport-de-haut-niveau>



Se présenter au secrétariat du département du sport de haut niveau dès la rentrée universitaire.

Dépôt du dossier complet au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 :

Bâtiment pôle sport – 1^{er} étage – porte 110

Tél : 05.61.55.84.15 polesport.dshn@univ-tlse3.fr

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi: 8 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 30
- Mercredi 8 h à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h
- Vendredi 8 h à 12 h 45

Informations complémentaires sur le site web de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/> - rubrique – *Vivre sur les campus / le sport à l'université / sport de haut niveau*

Tableau 1 - CODE PAYS/NATIONALITES

EUROPE	ASIE	AFRIQUE	AMÉRIQUE	OCÉANIE
125 Albanie	212 Afghanistan	319 Açores, Madère (provinces portugaises)	441 Antigua et Barbuda	501 Australie
109 Allemagne	201 Arabie saoudite	303 Afrique du Sud	415 Argentine	508 Fidji
130 Andorre	252 Arménie	352 Algérie	436 Bahamas	513 Kiribati
110 Autriche	253 Azerbaïdjan	395 Angola	434 Barbade	515 Marshall (Iles)
131 Belgique	249 Bahreïn	327 Bénin	429 Belize	516 Micronésie
148 Biélorussie	246 Bangladesh	347 Botswana	418 Bolivie	507 Nauru
118 Bosnie-Herzégovine	214 Bhoutan	331 Burkina Faso	416 Brésil	502 Nouvelle Zélande
111 Bulgarie	224 Birmanie	321 Burundi	401 Canada	510 Papouasie - Nouvelle Guinée
119 Croatie	225 Brunei	322 Cameroun	417 Chili	503 Ile Pitcairn (Terr. RU)
101 Danemark	234 Cambodge	396 Cap Vert	419 Colombie	517 République des Iles Palaos
134 Espagne	216 Chine populaire	323 Centrafrique	406 Costa Rica	512 Salomon (Iles)
106 Estonie	254 Chypre	397 Comores	407 Cuba	506 Samoa Occidentales
156 Ex-rép. Yougoslave de Macédoine	239 Corée du Sud	324 Congo	438 Dominique	505 Territoire des USA en Océanie
105 Finlande	238 Corée du Nord	326 Côte d'Ivoire	414 El Salvador	509 Tonga
100 France	247 Emirats arabes unis	399 Djibouti	420 Equateur	511 Tuvalu
133 Gibraltar (Terr. RU)	255 Géorgie	301 Egypte	404 Etats-Unis	514 Vanuatu
132 Grande -Bretagne	223 Inde	317 Erythrée	435 Grenade et Grenadines	
126 Grèce	231 Indonésie	315 Ethiopie	430 Groenland : Territoire du Danemark	
112 Hongrie	204 Iran	328 Gabon	409 Guatemala	
136 Irlande ou Eire	203 Irak	304 Gambie	428 Guyana	
102 Islande	207 Israël	329 Ghana	410 Haïti	
127 Italie	217 Japon	330 Guinée	411 Honduras	
157 Kosovo	222 Jordanie	314 Guinée Equatoriale	426 Jamaïque	
107 Lettonie	256 Kazakhstan	392 Guinée Bissau	405 Mexique	
113 Liechtenstein	257 Kirghizistan	332 Kenya	412 Nicaragua	
108 Lituanie	240 Koweït	348 Lesotho	413 Panama	
137 Luxembourg	241 Laos	302 Liberia	421 Paraguay	
144 Malte	205 Liban	316 Libye	422 Pérou	
151 Moldavie	227 Malaisie	333 Madagascar	408 Saint Domingue	
138 Monaco	229 Maldives	334 Malawi	442 Saint Christophe et Nievès	
120 Monténégro	242 Mongolie	335 Mali	440 Iles Saint-Vincent et Grenadines du nord	
103 Norvège	215 Népal	350 Maroc	439 Sainte-Lucie	
135 Pays-Bas	250 Oman	390 Maurice (île)	437 Suriname	
122 Pologne	258 Ouzbékistan	336 Mauritanie	432 Territoire des USA : Porto Rico...	
139 Portugal	213 Pakistan	393 Mozambique	427 Territ. du Roy-Uni : Malouines	
114 Roumanie	261 Palestine	311 Namibie	431 Territoire des Pays - Bas : Antilles néerlandaises	
123 Russie	220 Philippines	348 Lesotho	425 Territoire du Royaume - Uni aux Antilles	
128 Saint-Marin	248 Qatar	302 Liberia	433 Trinité et Tobago	
121 Serbie	226 Singapour	316 Libye	423 Uruguay	
117 Slovaquie	235 Sri Lanka	333 Madagascar	424 Venezuela	
145 Slovénie	206 Syrie	334 Malawi		
104 Suède	259 Tadjikistan	335 Mali		
140 Suisse	236 Taïwan	350 Maroc		
116 Tchèque (République)	219 Thaïlande	390 Maurice (île)		
155 Ukraine	262 Timor oriental	336 Mauritanie		
129 Vatican ou St Siège	260 Turkménistan	393 Mozambique		
	208 Turquie	311 Namibie		
	243 Vietnam	348 Lesotho		
	251 Yémen	339 Ouganda		
		313 Provinces espagnoles des Canaries		
		312 Rép. Démocratique du Congo (ex Zaïre)		
		340 Rwanda		
		389 Sahara occidental		
		306 Sainte Hélène (Terr. RU)		
		394 Sao-Tomé et Principe		
		341 Sénégal		
		398 Seychelles		
		342 Sierra Leone		
		318 Somalie		
		343 Soudan		
		391 Swaziland		
		309 Tanzanie		
		344 Tchad		
		345 Togo		
		351 Tunisie		
		346 Zambie		
		310 Zimbabwe		

Aide financière

Privilégiez le type de bourse avant toute autre forme d'aide financière. Les bourses du CROUS correspondent aux « bourses sur critères sociaux »

Justificatif à fournir : notification conditionnelle de bourses de l'enseignement supérieur 2025-2026 (3 pages)

Reportez-vous au menu déroulant sur le pdf ou au tableau 3, ci-dessous.

Code	Libellé	Code	Libellé
L	Allocations chômage	M	Bourse régionale
X	Autre aide financière	Q	Bourse du CROUS sur critères sociaux
N	Bourse Erasmus	T	Fond national d'aide d'urgence (allocation d'études)
D	Bourse de collectivités locales et territoriales	H	Prêt bancaire
W	Bourse de mobilité (1)	G	Prêt d'honneur
U	Bourse de mérite	I	Ressources des parents
V	Bourse du gouvernement français (BGF)	J	Ressources du conjoint
R	Bourse en instance (2)	K	Salaire ou honoraire
F	Bourse attribuée par un gouvernement étranger	Z	Sans objet

- (1) Cette modalité exclut les bourses attribuées dans le cadre des programmes d'échanges internationaux.
- (2) Cette modalité est utilisée pour toute bourse en instance, quel que soit le type de bourse et qu'elle donne ou non droit à exonération des droits d'inscription.

Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Cette contribution est destinée à **favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants** et à **conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé** réalisées à leur intention. Elle est instituée au profit des établissements publics d'enseignement supérieur, des établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du présent code ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Depuis la rentrée 2018, tous les étudiants français et étrangers en **formation initiale** (classique ou apprentissage) doivent s'acquitter de cette taxe avant de procéder à toute inscription administrative à l'université.

Les étudiants boursiers sont exonérés de la CVEC mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir un numéro CVEC, **indispensable pour accéder à l'inscription**.

Comment s'en acquitter ?

Un site dédié vous permettra de réaliser cette formalité à partir du mois de juillet : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La cotisation sera versée au CROUS de l'académie.

A la fin de la procédure une attestation avec un **n° unique** vous sera fournie. Ce numéro et cette attestation vous seront demandés lors de votre inscription à l'université.

Echanges internationaux

Tout·e étudiant·e qui s'inscrit à l'Université de Toulouse dans le cadre d'un programme d'échange ou de bourse de mobilité (arrivée ou départ) doit s'adresser au **Département Relations Européennes, Internationales et Coopération**, afin d'obtenir une **ATTESTATION** à présenter le jour de l'inscription administrative.

Pour le code pays, se reporter au menu déroulant sur le pdf ou au tableau 1 page 13.

Inscription administrative annuelle

- **Type du dernier établissement fréquenté** : à renseigner à l'aide du menu déroulant sur le pdf ou du tableau 4, ci-dessous.

Tableau 4 – Type du dernier établissement fréquenté

Code	Libellé	Code	Libellé
15	Autre école ou cursus	18	Etablissement Formation Paramédicale. ou Sociale
02	CPGE ou préparation intégrée	09	Etablissement préparant aux carrières adm / juridiques
13	Ecole d'architecture	05	Etablissement Privé d'Enseignement Supérieur y compris institut catholique privé
03	Ecole de Commerce, Gestion, Comptabilité	06	Etablissement Ens. Sup. Artistique / Culture
04	Ecole d'ingénieur (non universitaire)	IU	IUT
11	Ecole Normale Supérieure (ENS)	LY	Lycée
12	EHESS Ecole Hautes Etudes en Sc. Sociales	RC	Organisme de recherche
17	Enseignement par correspondance	01	STS (formation BTS)
10	Etablissement Etranger d'enseignement supérieur	00	Université y compris ESPE

Pour le code pays, se reporter au menu déroulant sur le pdf ou au tableau 1 page 13

- **Situation de l'année précédente** : à renseigner à l'aide du menu déroulant sur le pdf ou du tableau 5, ci-dessous.

Remarque : Un·e étudiant·e inscrit·e l'année précédente à un IUT indiquera l'université de rattachement de cet IUT. Exemple : un étudiant·e inscrit·e à l'IUT A de Toulouse ou à l'IUT d'Auch ou de Castres indiquera l'Université de Toulouse comme université de rattachement.

Tableau 5 – Situation de l'année précédente

Code	Libellé	Code	Libellé
A	Enseignement secondaire (terminale) (y compris par correspondance), et lycée français à l'étranger	J	Ecole de Management (commerce, gestion)
B	BTS	K	ENS (Ecole Normale Supérieure) et grands établissements – Instituts catholiques – Autres établissements SISE(2)
C	IUT	Q	Etablissement étranger d'enseignement secondaire
D	CPGE	R	Etablissement étranger d'enseignement supérieur
E	Ecole et formation d'Ingénieur (universitaire ou non) (1)	S	Autre établissement ou cursus – Etablissement hors université préparant aux concours paramédicaux
M	ESPE	T	Non scolarisé l'année précédente et jamais entré dans l'ens. sup.
G	Enseignement supérieur par correspondance	U	Non scolarisé l'année précédente mais déjà entré dans l'ens. Sup. universitaire ou non
H	Université y compris ESEU, DAEU		

(1) Si l'école d'ingénieur est rattachée à une université choisir « université » en priorité (code H)

(2) Muséum national d'histoire naturelle, Ecole des hautes études en sciences sociales, Ecole pratique des hautes études, Ecole nationale des Chartes, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique, Institut national des langues et civilisations orientales, Institut de physique du globe de Paris, IEP de Paris, Observatoire de Paris, Ecoles nationales vétérinaires, Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles.

Département / Pays : Pour le **département**, il s'agit du département de localisation de l'enseignement ou de la formation suivie l'année précédente. En cas de non scolarisation l'année précédente, cette rubrique ne sera pas renseignée.

Attention : le département de localisation de l'enseignement suivi peut être différent de celui de l'établissement, au sens juridique, dont dépend cet enseignement, c'est le cas notamment pour les antennes universitaires. C'est toujours le département de localisation de l'enseignement (site de formation) qui devra être renseigné. Par exemple, pour un étudiant inscrit à l'antenne d'Auch, il faudra coder 032 et non pas 031.

Pour le code pays, se reporter au menu déroulant sur le pdf ou au tableau 1 page 13

Transfert de dossier : Les étudiant-e-s ayant déjà été inscrit-e-s dans un autre établissement de l'enseignement supérieur en France (hors BTS et DUT) sont soumis à la procédure de transfert de dossier. Ils doivent effectuer cette demande auprès du service scolarité de leur université d'origine qui transmettra le dossier universitaire à l'université de Toulouse . **Cette procédure est obligatoire.**

De plus, ces étudiant-e-s doivent fournir lors de leur inscription administrative une « fiche d'accueil »

Fiche téléchargeable sur le site de l'université : <https://www.univ-tlse3.fr/pièces-complémentaires-au-dossier-d-inscription-administrative>

- **Type du dernier diplôme obtenu** : à renseigner à l'aide du menu déroulant sur le pdf ou du tableau 6, ci-dessous.

Code	Libellé	Code	Libellé
001	Baccalauréat (Français)	054	MIAGE
002	DAEU	055	Diplôme de fin de 2 ^{ème} cycle des études médicales et pharmaceutiques
003	ESEU	056	Diplôme de Sage Femme
004	Capacité en droit	057	Magistère
010	BTS	069	Autre diplôme de 2 ^{ème} cycle hors Magistère (DU, ...)
011	DUT	070	DEA
012	Attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE	071	DESS
013	DEUG	072	MASTER
014	DEUG IUP	073	Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non)
015	DEUP	079	Autre diplôme de 3 ^{ème} cycle hors diplôme d'ingénieur (Doctorat, DU, ...)
016	Attestation de fin de 1 ^{ère} année de médecine, de pharmacie et d'odontologie	080	Docteur en médecine
017	DEUST	081	DES pharmacie
029	Autre diplôme de 1 ^{er} cycle (DU,...)	082	DES médecine
030	Diplôme d'éducateur	083	Capacité médecine
031	Diplôme d'infirmier	084	Attestation de Formation Spécialisée
032	Diplôme d'orthophoniste	085	Attestation de Formation Spécialisée Approfondie
033	Diplôme d'assistante sociale	086	DIS médecine
034	Autre diplôme paramédical et social	087	Diplôme d'Etude Spécialisée Complémentaire Médecine
040	Licence	502	Diplôme d'établissement étranger secondaire
041	Licence professionnelle	503	Diplôme d'établissement étranger supérieur

042	Licence IUP, Licence LMD parcours IUP	504	DFG Santé (Diplôme de Formation Générale en médecine, pharmacie ou odontologie)
050	Maitrise	510	DELF
051	Maitrise IUP, Maitrise LMD parcours IUP	511	DALF
052	MST	519	Autre diplôme supérieur
053	MSG	900	Aucun diplôme supérieur

Département / Pays : à renseigner à l'aide du menu déroulant sur le pdf ou du tableau 1 page 13

Autre établissement fréquenté pour l'année en cours

Justificatifs à fournir :

- Certificat de scolarité
- Attestation de paiement frais d'inscription
- Carte étudiante



remis par l'établissement fréquenté en parallèle en 2025-26

Remarque : Les étudiant-e-s fréquentant un établissement étranger dans le cadre de programmes d'échanges internationaux ou accords bilatéraux ne doivent pas être recensés dans cette modalité.

A renseigner à l'aide du menu déroulant sur le pdf ou du **tableau 4** p.15

Inscription administrative aux diplômes et spécialités

- Si vous vous inscrivez à un seul diplôme, veuillez renseigner seulement le 1^{er} cadre.
- Si vous postulez à plusieurs diplômes, veuillez indiquer en premier lieu le diplôme le plus élevé.

Boursier : fournir la notification conditionnelle 2025/2026 (3 pages) lors de l'inscription